



Le Ministre CE N'GUSSAN

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au titre de la gestion 2022

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au titre de l'année 2022. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2022, s'élève à 1169,0 milliards de FCFA contre 854,0 milliards de FCFA à fin décembre 2021, soit une hausse de 36,9%. En nombre, 6330 marchés ont été approuvés à fin décembre 2022, contre 5107 à la même période en 2021, soit une hausse de 23,9%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 64,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2022, contre 61,2% à fin décembre 2021, soit une hausse de 3,1 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles, représentent 33,1% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2022, contre 35,3% à fin décembre 2021, soit une baisse de 2,2 points. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 13,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2022 contre 11,2% à fin décembre 2021, soit une hausse de 2,1 points. Cette hausse s'explique principalement par la prise en charge des dépenses urgentes liées d'une part, à la réhabilitation de casernes militaires et d'autre part, à la réhabilitation de complexes hôteliers et à des travaux de bitumage en prélude à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023.

La part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 50,5% à fin décembre 2021 à 46,1% à fin décembre 2022, soit une baisse de 4,4 points. Malgré cette baisse, ce taux de participation des PME à la commande publique reste supérieur au seuil minimal réglementaire de 30%. Ceci traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés à fin décembre 2022 est de 91,9 jours contre 91,7 jours à fin 2021, soit une hausse de 0,2 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de publication ou de programmation des avis d'appel d'offres est passé de 24,4 jours à fin décembre 2021 à 21,3 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 3,1 jours ;
- le délai de demande d'Avis de Non-Objection (ANO) est passé de 7,4 jours à fin décembre 2021 à 6,9 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 0,5 jour ;

- le délai de signature de l'autorité contractante et numérotation du marché est passé de 7,1 jours à fin décembre 2021 à 5,2 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 1,9 jour ;
- le délai d'approbation du marché est passé de 8,4 jours à fin 2021 à 8,3 jours à fin décembre 2022, soit une baisse de 0,1 jour.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 7,6 jours à 9,9 jours, le délai des travaux des Commissions d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), qui est passé de 9,8 jours à 12,3 jours, le délai de traitement de la demande d'ANO, qui est passé de 6,1 jours à 6,3 jours et le délai de signature de l'attributaire du marché qui est passé de 7,9 jours à 8,7 jours.

3. Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice affiche une valeur de 0,004 en 2022, identique à celui de 2021. Ce chiffre témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

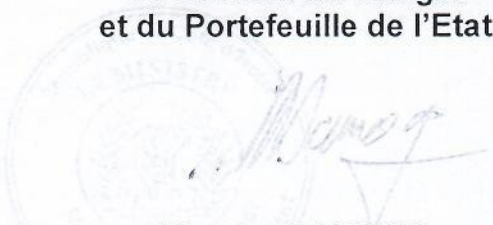
4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Dans le cadre de l'amélioration du système des marchés publics, la deuxième phase de l'applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics (SIGOMAP) sera mise en exploitation pour la gestion 2023, à la suite de la première phase qui est en exploitation depuis mars 2021. Cette deuxième phase, en plus de permettre le traitement de toutes les étapes des échanges entre les acteurs de l'Administration, intègre l'intervention des opérateurs économiques pour l'acquisition des dossiers d'appels d'offres, la soumission électronique des offres et la contractualisation, mais également la régulation des marchés.

L'ensemble des opérateurs économiques pourront intégrer ce nouveau système par une demande d'accès qui sera validée par la Direction Générale des Marchés Publics. Quant aux autorités contractantes, leur intégration se fera progressivement, au cours de la gestion 2023, avec un groupe pilote de sept (7) structures dont, cinq (5) ministères, une (1) société d'Etat et un (1) Projet.

Telle est l'économie de la présente Communication soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat**


Moussa SANOGO

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2020, 2021 et 2022

MODE	décembre -2020				décembre -2021				décembre-2022			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	4 996	83,0	1 868 770 100 482	98,7	3 997	78,3	823 911 375 707	96,5	5 169	81,7	1 138 096 195 566	97,4
Appel d'offres ouvert	2 135	35,5	689 307 113 343	36,4	1 903	37,3	392 673 355 693	46,0	2 426	38,3	431 042 647 015	36,9
Appel d'offres restreint	1019	16,9	652 368 219 046	34,4	441	8,6	130 194 264 472	15,2	715	11,3	320 160 233 800	27,4
Sous total procédures concurrentielles	3 154	52,4	1 341 675 332 389	70,8	2 344	45,9	522 867 620 165	61,2	3 141	49,6	751 202 880 815	64,3
Marchés de Gré à gré	609	10,1	240 788 139 361	12,7	251	4,9	95 619 495 907	11,2	333	5,3	154 876 495 541	13,3
Avenants	347	5,8	147 279 486 137	7,8	302	5,9	88 040 839 513	10,3	323	5,1	79 605 206 338	6,8
Conventions	129	2,1	74 980 383 169	4,0	146	2,9	55 807 903 421	6,6	193	3,0	56 100 682 453	4,8
Lettres de commande valant marchés	757	12,6	64 046 759 426	3,4	954	18,7	61 575 516 701	7,2	1 179	18,6	96 310 930 419	8,2
Sous total procédures non concurrentielles	1 842	30,6	527 094 768 093	27,9	1 653	32,4	301 043 755 542	35,3	2 028	32,0	386 893 314 751	33,1
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 024	17,0	25 197 727 184	1,3	1 110	21,7	30 045 984 867	3,5	1 161	18,3	30 924 736 654	2,6
Procédures simplifiées à compétition limitée	780	13,0	17 803 802 978	0,9	880	17,2	22 511 320 193	2,6	745	11,7	17 854 113 066	1,5
Procédures simplifiées à compétition ouverte	244	4,0	7 393 924 206	0,4	230	4,5	7 534 664 674	0,9	416	6,6	13 070 623 588	1,1
TOTAL	6 020	100	1 893 967 827 666	100	5 107	100	853 957 360 574	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100

Source : DGMP

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2021 et 2022

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2021						Fin décembre 2022					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	1 606	83,0	3 853	75,4	431 242 359 339	50,5	1 792	76,3	4 563	72,1	538 982 495 431	46,1
Autres entreprises	328	17,0	1 254	24,6	422 715 001 235	49,5	556	23,7	1 767	27,9	630 038 436 789	53,9
TOTAL	1 934	100	5 107	100	853 957 360 574	100	2 348	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100

Source : DGMP

Tableau 3 : Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2021 et 2022

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais de référence (en jours)	Délais moyens (en jours)	
			2021	2022
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	7,6	9,9
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	24,4	21,3
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	9,8	12,3
Demande d'avis de non objection	3	3	7,4	6,9
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	10	5	6,1	6,3
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3,0	3
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7,0	7
Signature de l'attributaire du marché	3	3	7,9	8,7
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	7,1	5,2
Approbation du marché	24	7	8,4	8,3
Notification de l'approbation du marché	3	3	3,0	3
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	91,7	91,9

Source : DGMP